



LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE PAR LE DEMANDEUR ET SON CONJOINT (et par toute personne appelée à vivre dans son logement)

Pièces obligatoires

- La photocopie intégrale de l'**avis d'imposition ou de non-imposition N-2** et l'**avis d'imposition ou de non-imposition N-1**, ou ceux de vos parents si vous étiez rattaché(e) à leur foyer fiscal en joignant leur livret de famille
Pour les revenus perçus à l'étranger, le document doit être traduit en français par un traducteur assermenté et les montants convertis en euros (liste des traducteurs assermentés sur le site : https://www.courdecassation.fr/IMG///20200206_liste_ca_nimes_interpretes-traducteurs.pdf)
- Si vous êtes de **nationalité française ou européenne** : **carte d'identité ou passeport en cours de validité**
- Si vous êtes de **nationalité étrangère** : **titre de séjour en cours de validité** ou, si expiré, photocopie du récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour de la Préfecture + copie de l'ancien titre de séjour
- Personnes majeures vivant au foyer** : pièce d'identité + justificatifs de revenus ou certificat de scolarité
- Carte vitale**

Votre situation de famille

- Célibataires, marié(e)s, veufs(ves) et concubin(e)s avec enfant(s)** : photocopie intégrale du livret de famille + certificat de grossesse le cas échéant
- En instance de séparation** : photocopie intégrale du livret de famille et attestation de séparation de fait délivrée par l'avocat
- Séparé(e)** : photocopie intégrale du livret de famille et ordonnance de non-conciliation ou à défaut, copie de l'acte de saisine du juge
- Divorcé(e)** : photocopie intégrale du livret de famille et jugement de divorce
- Pacsé(e)** : attestation de PACS

Vos justificatifs de ressources

- Salarié(e)** : photocopie des 3 derniers bulletins de salaire + contrat de travail
- Artisan-commerçant-profession libérale** : derniers justificatifs de revenus (bilans annuel et intermédiaire)
- Demandeur d'emploi** : avis de situation Pôle Emploi et attestation de paiement des 3 derniers mois
- Indemnités journalières** : attestation de paiement de la CPAM ou de la MSA
- Retraité(e), pensionné(e)** : notification(s) de pension(s) + 3 derniers titres de paiement (attestation de paiement de retraite téléchargeable sur le site www.info-retraite.fr en se connectant avec France Connect)
- Prestations sociales et familiales** (AAH, RSA, allocations familiales, prestation d'accueil du jeune enfant, complément familial, allocation de soutien familial, prime d'activité, allocation logement...) : attestation de paiement de la CAF ou de la MSA de moins de trois mois + notification de décision si AAH

Vos justificatifs de domicile

- Sans domicile fixe** : attestation d'élection de domicile d'un CCAS ou d'une association habilitée
- Hébergé(e)** : attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeur + justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou facture d'électricité, de gaz ou d'eau)
- Locataire** : dernière quittance de loyer (ou attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour du paiement de ses loyers) et contrat de location
- Propriétaire** : taxe foncière et échéanciers des prêts en cours **et** acte de vente ou compromis de vente (ou à défaut copie du mandat de vente d'une agence immobilière)

**Merci de joindre tout document complémentaire
justifiant des informations portées à votre dossier.**

Le dépôt de la demande de logement social se fait en ligne sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr. Les justificatifs doivent être scannés ou photographiés et insérés dans la demande.

Si vous avez une adresse mail mais pas d'ordinateur, vous avez la possibilité de faire votre demande en ligne en autonomie sur l'ordinateur de Citezen en accès libre ou sur celui de la Maison Mobile du Département (sans rendez-vous le lundi matin en semaine paire-Cour de la Cazerne).